



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 39737

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la reconnaissance des stages dans une formation en institut de formation en soins infirmiers qui dure concrètement plus de trois ans et n'est reconnue que deux. Dans un tel contexte, elle souhaiterait savoir si des dispositions de revalorisation ont été envisagées pour enrayer la baisse des effectifs et rendre à nouveau attractive une profession qui semble avoir besoin d'être soutenue.

Texte de la réponse

La situation des étudiants infirmiers fait l'objet d'une attention particulière de la part du Gouvernement. Le ministère de la santé et de la protection sociale veille notamment à ce que les dispositions prévues par le protocole d'accord signé le 2 avril 2001 entre le ministère chargé de la santé et la Fédération nationale des étudiants en soins infirmiers soient mises en oeuvre dans les meilleures conditions. Une réflexion sur la reconnaissance universitaire du diplôme d'État d'infirmier est actuellement menée en liaison avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur, en vue d'étudier les différentes hypothèses d'intégration de la formation d'infirmier, et, de façon plus générale, des formations paramédicales, dans l'architecture LMD (licence-master-doctorat).

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39737

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3611

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6915